



DELIBERATION
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS MORCENAIS
SEANCE DU 18 DECEMBRE 2024

Délégués en exercice : 22	Délégués présents : 18
Délégués Excusés : 3	dont Pouvoirs : 3
Délégués absents : 1	Votants : 21

Date convocation : 12 DECEMBRE 2024

Secrétaire de Séance : Nicole DUCOUT

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit du mois de décembre, les membres du conseil de la Communauté de Communes se sont réunis dans la salle du Conseil Communautaire sous la présidence de Monsieur Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY et sur convocation écrite adressée le 12 décembre 2024.

Présents :

Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY (+Pouvoir de Claude LABORDE) - Paul CARRERE (+ pouvoir de Anaïs CADIS) — Yannick VILLATORO - Nathalie MOMEN – Isabelle CANTEGREIL - Rose-Marie ABRAHAM – Christelle GUILHEMSAN - Daniel BIREMONT – Roxanne OLIVIER – Michel DOURTHE (+ pouvoir de Hélène COUSSEAU) - Martine GASTON – Didier PLANCKE – Jean-Luc DUBROCA – Nicole DUCOUT - Marc GAILLARD – Frédéric PRADERE - Jean-Pierre REMY – Monique DUVIGNAU

Excusés ayant donné pouvoir :

Claude LABORDE a donné pouvoir à Jérôme BAYLAC-DOMENGETROY
Hélène COUSSEAU a donné pouvoir à Michel DOURTHE
Anaïs CADIS a donné pouvoir à Paul CARRERE

Excusés : Claude LABORDE – Hélène COUSSEAU

Absents : Luc SCOGNAMIGLIO

Rapporteur : Paul CARRERE

N° 143/2024

Objet : Mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025 - Budget Principal

Considérant l'article L1612-1 du CGCT, modifié par ordonnance n° 2009-1400 du 17 novembre 2009 – art.3, permettant à l'organe délibérant d'autoriser l'exécutif de la collectivité territoriale à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, jusqu'à l'adoption du budget.



Entendu Monsieur Paul CARRERE et après débats,
Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

DONNE POUVOIR à Monsieur le Président, pour engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, outre les opérations inscrites en Restes à réaliser, selon le tableau ci-dessous.

Montant et affectation des crédits (hors compte 16 et 18).

	Nature Sous Rubrique	Libellé	Budget Primitif 2024	Autorisation Engagement avant vote BP 2025
	2041582			
	552	Aide au secteur locatif	108 440,00	27 110,00
	204181	Autres activités pour les		
	338	jeunes	11 000,00	2 750,00
Total Chapitre	204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	119 440,00	29 860,00
	21328	Autres actions		
	518	d'aménagement urbain	250 000,00	62 500,00
Total Chapitre	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	250 000,00	62 500,00
	269 01	Opérations non ventilables	20 000,00	5 000,00
Total Chapitre	26	PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DES PARTICI.	20 000,00	5 000,00
	2031 01	Opérations non ventilables	1 000,00	250,00
	21318 01	Opérations non ventilables	14 100,00	3 525,00
	21318	Autres activités pour les		
	338	jeunes	1 000,00	250,00
Total Opération	0303	TRAVAUX BATIMENTS DIVERS	16 100,00	4 025,00
	2051			
	313	Bibliothèques, médiathèques	1 000,00	250,00
	2181			
	313	Bibliothèques, médiathèques	500,00	125,00
	21838			
	313	Bibliothèques, médiathèques	1 500,00	375,00
	21848			
	313	Bibliothèques, médiathèques	750,00	187,50
	2188			
	313	Bibliothèques, médiathèques	16 035,97	4 008,99
	2315			
	313	Bibliothèques, médiathèques	1 250,00	312,50
Total Opération	200708	MEDIATHEQUE CENTRALE	21 035,97	5 258,99
	21838	Autres activités pour les		
	338	jeunes	1 672,70	418,18
	21848	Autres activités pour les		
	338	jeunes	2 000,00	500,00
	2188	Autres activités pour les		
	338	jeunes	2 300,00	575,00
Total Opération	200805	LUDOTHEQUE	5 972,70	1 493,18



	21831			
	213	Classes regroupées	3 300,00	825,00
	2188			
	213	Classes regroupées	14 000,00	3 500,00
Total Opération	200806	ACHAT MATERIEL ECOLES	17 300,00	4 325,00
	2033			
	822	Transport ferroviaire	1 000,00	250,00
	2151			
	845	Voirie communale	7 000,00	1 750,00
	21532			
	845	Voirie communale	3 000,00	750,00
	21578			
	845	Voirie communale	45 500,00	11 375,00
	2188			
	845	Voirie communale	19 000,00	4 750,00
	2317			
	845	Voirie communale	250 000,00	62 500,00
Total Opération	200901	RENOVATION VOIRIE	325 500,00	81 375,00
	2128	Aire d'accueil des gens du voyage	20 000,00	5 000,00
	554			
	2315	Aire d'accueil des gens du voyage	158 200,00	39 550,00
	554			
Total Opération	200903	AIRE GENS DU VOYAGE	178 200,00	44 550,00
	2051 01	Opérations non ventilables	2 000,00	500,00
	2051	Administration générale de la collectivité	4 000,00	1 000,00
	020			
	21828			
	845	Voirie communale	25 000,00	6 250,00
	21838 01	Opérations non ventilables	2 000,00	500,00
	21838	Administration générale de la collectivité	2 000,00	500,00
	020			
	21848 01	Opérations non ventilables	1 000,00	250,00
	2188 01	Opérations non ventilables	37 559,89	9 389,97
Total Opération	200904	ACHAT MATERIEL DIVERS	73 559,89	18 389,97
	2188			
	4212	Aides à la famille	400,00	100,00
Total Opération	201103	RELAIS ASSITANTES MATERNELLES (RAM)	400,00	100,00
	2317	Autres actions d'aménagement	541 365,98	135 341,50
	588			
Total Opération	202001	PISTES CYCLABLES	541 365,98	135 341,50
	2031 78	Autres actions	1 000,00	250,00
	2188 78	Autres actions	12 400,00	3 100,00
	2313 78	Autres actions	1 000,00	250,00
Total Opération	202301	DECHETS VENAISON	14 400,00	3 600,00
	2041412			
	78	Autres actions	200 000,00	50 000,00
	2313 78	Autres actions	200 000,00	50 000,00
Total Opération	202302	ENERGIE RENOUVENABLE	400 000,00	100 000,00
			1 983	
TOTAL	GENERAL		274,54	495 818,64



ATTESTE que les crédits correspondants consommés seront repris dans le budget 2025 lors de son adoption. Le comptable sera en droit de payer les mandats émis dans les conditions ci-dessus.

Fait à Morcenx la Nouvelle,
le 18 décembre 2024
Le Président,

Le Secrétaire de séance,

Nicole DUCOUT

Jérôme BAYLAC-DOMENGE



Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que conformément à l'article R421-1 à R 421-7 du Code de Justice administrative le Tribunal Administratif de Pau peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission aux services de l'Etat. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible via le site Internet <http://telerecours.fr>

Copies : chrono -compta - perception